

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2011

Nombre de Conseillers
en exercice: 15
présents: 12
votants: 14

Le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mil onze, s'est réuni en réunion ordinaire le trente septembre deux mil onze, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Daniel GRAVELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: Nathalie DUBOIS, Philippe FROMION, Daniel GRAVELET, Valérie JUGAND, Sandrine LEZIAN, Yves MASSEREAU, Pascal MILLET, Claude MOREAU, Guillaume OPIGEZ, Catherine PAQUET, Francis PONS, Mireille TURPIN.

EXCUSES : Hélène CHABARD, Rémi CHABANNE, Isabelle BERLIN.

POUVOIRS : Isabelle BERLIN donne pouvoir à Sandrine LEZIAN,
Rémi CHABANNE donne pouvoir à Pascal MILLET

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Nathalie DUBOIS.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

1°) Subvention à l'association TGV Grand Centre Auvergne

Monsieur le Maire expose que l'association TGV Grand Centre Auvergne assure un travail de lobbying auprès des partenaires et prépare le débat public concernant le futur tracé du TGV Paris-Clermont-Lyon et se mobilise pour que celui-ci passe à proximité de Bourges.

Sur demande de cette association, le Conseil municipal décide d'adhérer à cette association en versant une cotisation de 50 €.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

2°) Approbation du procès-verbal de mise à disposition des installations d'éclairage public

La commune ayant transféré sa compétence Eclairage public au SDE 18, il y a lieu de formaliser ce transfert, par le biais d'un procès-verbal, les équipements suivants :

- Les armoires de commande d'éclairage public,
- Le réseau d'alimentation,
- Les supports, lanternes et projecteurs.

Le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'éclairage public au profit du SDE 18.

POUR : 14

M. Francis PONS fait un bilan de la réunion qui s'est déroulée avec le SDE 18 et Inergie Adapt.

La Société Inergie Adapt va débiter l'audit énergétique sur la commune le mardi 4 octobre sur les 165 points lumineux. Le résultat de l'audit permettra une aide à la décision pour adapter la consommation de l'éclairage public.

Un courrier sera transmis au SDE 18 concernant la cohérence entre la rénovation des lanternes et mats programmée rue du Bois des Cheminées et le résultat de l'audit mené par Inergie Adapt.

3°) Indemnité de conseil allouée au comptable public

Comme chaque année, il convient de voter l'indemnité de conseil attribuée au Trésorier municipal, d'un montant de 406 .96 € pour l'année 2011.

POUR : 14

4°) Etat des demandes de subvention concernant le projet bâtiment multi-activités

M. Pascal MILLET apporte des informations complémentaires à celles données lors du Conseil du 1^{er} juillet dernier concernant l'état d'avancement des demandes de subventions pour le projet de construction d'un bâtiment multi-activités:

- Dans le cadre de la DETR, la présentation du dossier en commission se déroulera mi-novembre.
A priori, la fourchette de subvention attribuée se situerait entre 170 000 € et 190 000 €.
- La CAF du Cher maintient son accord de prêt sans intérêt d'un montant de 20 000 € à taux 0%. Un courrier d'acceptation sera rédigé si la DETR demandée est accordée.

5°) Subvention à l'ALLC pour l'organisation Cyclo-cross

Une subvention est attribuée à l'ALLC pour l'organisation du 7^{ème} prix municipal de cyclo-cross.

Après en avoir délibéré, le Conseil attribue un montant de 500 €.

POUR : 14

6°) Renouvellement du tracteur

Compte tenu des besoins en investissement à venir pour la commune, il est décidé d'abandonner pour le moment le projet de remplacer le tracteur actuel par un autre plus puissant et équipé d'une cabine.

POUR : 14

7°) Dématérialisation des actes administratifs

La préfecture du Cher propose aux collectivités, depuis 2009, de dématérialiser les actes administratifs.

Ce dispositif supprime l'envoi des actes (délibérations, budgets) au format papier à la Préfecture et réduit le délai de retour des documents tamponnés par la Préfecture.

Pour ce faire, la commune doit adhérer à un des trois dispositifs de télétransmission compatibles avec le logiciel Segilog utilisé en Mairie.

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à choisir le prestataire de confiance le mieux à même d'assurer cette télétransmission au meilleur coût et à signer la convention de prestation correspondante.

Le Conseil municipal autorise également le Maire à signer la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Cher.

POUR : 14

8°) Extension des compétences facultatives de Bourges Plus

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus souhaite exercer une compétence facultative supplémentaire à savoir le « Développement de l'enseignement supérieur et de la formation ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le transfert de cette compétence.

POUR : 11

ABSTENTIONS : 3

Divers :

- Le Conservatoire a proposé un chantier d'entretien de la réserve naturelle du Tusiau durant la matinée du samedi 1^{er} octobre. Une seule réponse à cette proposition a été donnée,
- Une mauvaise qualité de la sono a été remarquée par Catherine PAQUET à l'occasion de la fête de l'école.
- Catherine PAQUET demande s'il est prévu de boucher les trous dans le Chemin de Villeneuve,
- Francis PONS pose la question des inscriptions sur la voie publique à effacer,

- Concernant le Lotissement Les Portes du Bois, rendez-vous le 4 octobre avec Akerys pour évoquer la reprise de la voirie (inclus les trottoirs et espaces verts devant les maisons) et la conformité du lotissement,
- Une réunion s'est déroulée en Mairie le 9 septembre concernant le futur lotissement La Catherine en présence du Conseil général du Cher, de la DDT et de Francelot. Le Conseil général n'impose pas de prescription particulière concernant l'intersection entre la RD 135 et la sortie du futur lotissement.
Le dessin du lotissement est en cours.
A été évoquée la possibilité que Francelot puisse prendre en charge la totalité du coût de la voirie,
- Sandrine LEZIAN aborde la question de l'installation d'une alarme à l'école, suite aux deux infractions qui se sont déroulées cette année. Des devis ont été demandés mais la Gendarmerie ne conseille pas particulièrement ce dispositif. Aréas Assurance a remboursé les frais liés aux réparations faisant suite à l'infraction qui s'est déroulée à l'école en janvier (déduction faite de la vétusté).
- L'école numérique connaît quelques soucis de fonctionnement depuis son installation,
- Idée que la fête communale ait lieu tous les deux ans et mettre en place un autre projet une année sur deux,
- Aucune réponse pour la reprise de la Présidence de l'association des artistes marémortains.

La séance est levée à 21h30.